

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE COMPETITION DE L'ASBL BWBC VOLLEY – SAISON 2019-2020

1. GENERALITES

- 1.1. Le CA de l'association organise toutes les compétitions provinciales conformément aux règles internationales de jeu, ainsi qu'aux statuts et règlements de VB, de la FVWB et de l'association, sauf en ce qui concerne la numérotation des maillots qui peut aller de 1 à 32
- 1.2. Par son inscription aux compétitions, tout club souscrit au présent règlement publié le 26/06/2019, ainsi qu'aux statuts et règlements de VB, de la FVWB et de l'association.
- 1.3. Toute feuille de match doit parvenir à la CPC.
- 1.4. Les ballons de couleurs homologués sont les suivants :
 - Mikasa : MVA 200 (avec cachet FIVB) et MVA 300 (sans cachet FIVB) ;
 - Molten : V5M5000 (avec cachet FIVB) et V5M4500 (sans cachet FIVB) ;
 - Gala : BV 5591S (avec cachet FIVB) et BV 5581S (sans cachet FIVB).

2. LES COMPETITIONS JEUNES

2.1. CAHIER TECHNIQUE

Les modalités des différentes compétitions (du 1-1 au 4-4) sont précisées dans un cahier technique disponible dès le début de la saison sportive.

2.2. PARTICIPATION DES JOUEURS

- 2.2.1. Pour participer à toute rencontre, tout affilié mentionné sur la feuille de match doit respecter le ROI de la FVWB et présenter un document d'identité valable.
- 2.2.2. La vérification de tout document officiel de tout joueur et de toute mention apportée à la feuille de match incombe à l'arbitre et/ou au responsable de l'équipe visitée et/ou à tout membre du CA.
- 2.2.3. Sauf pour le jeu adapté, les catégories d'âges sont sexuées. Cependant, une fille peut être alignée dans une catégorie masculine à condition qu'une dérogation ait été accordée et qu'une seule d'entre elles soit sur le terrain.

2.3. COMPETITIONS PAR CATEGORIES D'AGES

2.3.1. Tournois 2-2 et 4-4 (jeu adapté) :

- Pour tout joueur né après le 01/01/2009, sous forme de 2-2 (minimum 2 joueurs), selon deux niveaux de jeu précisés dans le cahier technique :
 - niveau 1 : le 1^{er} contact attrapé et les 2 autres volley ;
 - niveau 2 : le 1^{er} contact volley, le 2^{ème} contact attrapé et le 3^{ème} contact volley.
- Pour tout joueur né après le 01/01/2005, sous forme de 4-4, une équipe étant composée de minimum 4 joueurs.

2.3.2. U11 (Pupilles G et Pupilles F : 3-3) :

- les deux catégories peuvent être regroupées en fonction des inscriptions et de l'accord des clubs ;
- le 1^{er} tour se termine le 31/12/2019 ;
- un 2^{ème} tour, pouvant inclure de nouvelles équipes se déroule à partir du 15/01/2020.

2.3.3. U13 (Minimes G et Minimes F : 4-4)

2.3.4. U15 (Cadets G et Cadettes F) : compétition propre et/ou intégrée dans une autre entité selon un protocole d'accord à établir.

2.3.5. U17-U19 (Scolaires – Juniors G et F) : en fonction des inscriptions, les compétitions peuvent être regroupées et/ou se dérouler sous forme de rencontres aller-retour ou de tournois.

2.4. QUALIFICATIONS EN VUE DES FINALES FRANCOPHONES

Les qualifications en vue des finales francophones des jeunes se déroulent suivant un schéma déterminé avant le début de la compétition.

2.5. AMENDES

Seules les amendes suivantes (unité : 2,5€) sont appliquées, tandis que les amendes pour forfait sont divisées par 2 :

- 1U : Absence de toute possibilité d'identification du joueur (par joueur et par rencontre)
- 2U :
 - Terrain et matériel tardivement en ordre
 - Demande de changement au calendrier (par rencontre)
 - Retard de moins de 15 minutes pour le début d'une rencontre réserves ou principale sans réserves suite à l'arrivée tardive des joueurs (2U ristournés au club lésé)
 - Club qui aligne un joueur qui, bien qu'affilié, ne peut montrer aucun document officiel
 - Communication tardive, erronée ou absence de communication des résultats (1^{ère} infraction)
 - Feuille de match postée tardivement (1^{ère} infraction)
- 4U :
 - Demande de changement au calendrier (pour la saison)
 - Club qui s'aligne sur un terrain non ou plus homologué
 - Forfait prévenu (3 jours avant la rencontre) : rencontre réserves (pas de ristourne)
 - Communication tardive, erronée ou absence de communication des résultats (2^{ème} infraction)
 - Feuille de match postée tardivement (2^{ème} infraction)
- 6U :
 - Forfait prévenu (3 jours avant la rencontre) : rencontre principale (pas de ristourne)
 - Communication tardive, erronée ou absence de communication des résultats (3^{ème} infraction)
 - Feuille de match postée tardivement (3^{ème} infraction)
- 8U :
 - Communication tardive, erronée ou absence de communication des résultats (4^{ème} infraction)
 - Forfait non prévenu rencontre réserves (1^{ère} infraction ; 4U ristournés au club lésé)
 - Feuille de match postée tardivement (4^{ème} infraction)

- 10U :
 - Club qui aligne un joueur non affilié ou qui a faussement déclaré ne pas être affilié à une fédération étrangère (par rencontre)
 - Club qui aligne un joueur non qualifié en ne respectant pas les listes de force (par joueur)
 - Club qui aligne un joueur non mentionné sur la feuille de match (par rencontre et par joueur)
- 16U : Feuille de match postée tardivement (5ème infraction et suivantes)
- 20U : Forfait non prévenu rencontre principale (1ère infraction ; 10U ristournées au club lésé)
- 30U : Forfait non prévenu rencontre principale (2ème infraction ; 10U ristournées au club lésé)
- 40U : Forfait non prévenu rencontre principale (3ème infraction + exclusion ; 10U ristournées au club lésé)

3. HOMOLOGATION DES TERRAINS ET SECURITE DES PARTICIPANTS

3.1. VALIDITE DE L'HOMOLOGATION

Tout certificat d'homologation a une durée de validité de cinq saisons sportives sauf si l'infrastructure homologuée et/ou les normes d'homologation subi(ssen)t des modifications. Dans ce cas, le(s) club(s) évoluant dans ces installations doit avertir la CPR et le CA conformément au ROI.

3.2. CODES D'HOMOLOGATION

3.2.1. Toute rencontre des compétitions de l'association doit se dérouler en salle sur un terrain homologué répondant aux normes suivantes qui peuvent déroger aux règles internationales de jeu.

3.2.2. Toute dérogation aux normes d'homologation doit être demandée selon le ROI de l'association.

DIVISIONS	CODES MINIMAUX											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
BWBC	1.Zone libre	2.Hauteur	3.Eclairage	4.Sol	5.Couleur du terrain	6.Poteaux et filet	7.Podium arbitre	8.Vestiaires joueurs	9.Vestiaires arbitres	10.Infirmierie et 1er soins	11.Chauffage	12.Zone d'échauffement
NATIONALES 2 et PROMOTION H-D	D	C	D	B	C	B	B	A	A	C	A	B
PROVINCIALES 1H-D	D	C	E	B	C	B	B	B	B	C	B	B
PROVINCIALE 2H	E	D	E	B	C	B	B	B	B	C	B	B
PROVINCIALES 3-4 H, 2-3-4 D	F	D	E	C	C	B	B	B	B	C	B	B

CODE 1 : Zone libre autour du terrain

- A : minimum 5m sans aucun obstacle et minimum 6,5m pour la zone de service
- B : minimum 3m sans aucun obstacle et minimum 5m pour la zone de service
- C : minimum 3m sans aucun obstacle et minimum 3m pour la zone de service
- D : minimum 2m sans aucun obstacle et minimum 2m pour la zone de service
- E : minimum 1,5m sans aucun obstacle et minimum 1,5m pour la zone de service
- F : minimum 1m sans aucun obstacle

CODE 2 : Hauteur au-dessus du terrain et de la zone libre

- A : minimum 9m sans aucun obstacle
- B : minimum 7m sans aucun obstacle
- C : minimum 6,5m sans aucun obstacle
- D : minimum 6m sans aucun obstacle

CODE 3 : Éclairage au-dessus du terrain et de la zone libre

- A : minimum 1.000 Lux
- B : minimum 750 Lux
- C : minimum 500 Lux
- D : minimum 400 Lux
- E : minimum 300 Lux
- F : minimum 250 Lux

CODE 4 : Revêtement de sol

- A : parquet flottant
- B : parquet ou sol synthétique ou tapis sur sol dur

CODE 5 : Couleur du terrain et des lignes

- A : terrain d'une couleur différente de la zone libre et libre de toute autre ligne
- B : terrain d'une couleur différente de la zone libre et comportant d'autres lignes
- C : terrain de même couleur que l'ensemble de la salle et comportant différentes lignes de différentes couleurs

CODE 6 : Poteaux et filet (distance entre les poteaux et les lignes de côté comprise entre 0,5m et 1m)

- A : poteaux télescopiques
- B : poteaux de 2,55m

CODE 7 : Podium d'arbitre

- A : podium à hauteur réglable
- B : podium sans possibilité de régler la hauteur

CODE 8 : Vestiaires des joueurs

- A : vestiaires séparés avec douches
- B : vestiaires séparés avec douches communes
- C : vestiaire commun avec douches communes

CODE 9 : Vestiaire des arbitres

- A : vestiaires avec douche, table, porte-manteau, chaises
- B : vestiaires avec lavabo, table et chaises

CODE 10 : Infirmerie et boîte de premiers soins

- A : services d'urgence présents et DEA (Défibrillateur externe automatique) dans la salle
- B : infirmerie dans un local séparé et DEA (Défibrillateur externe automatique) dans la salle
- C : boîte de secours dans la salle et DEA (Défibrillateur externe automatique) dans la salle

CODE 11 : Chauffage

- A température supérieure à 16°
- B température supérieure à 10°

CODE 12 : Zone d'échauffement et de pénalité

- A : Zone d'échauffement de 9m²(3X3) dans un coin de salle et zone de pénalité 1X1m (2 chaises) derrière le banc des joueurs, toutes deux délimitées
- B : Zone d'échauffement 9m² (3x3) et de pénalité (1 chaise) à côté du banc des joueurs toutes deux non délimitées

3.3. EXPLICATION DES CODES**3.3.1. CODE 1 : ZONE LIBRE AUTOUR DU TERRAIN**

- L'aire de jeu comprend le terrain de jeu et la zone libre.
- Le terrain de jeu :
 - est un rectangle (18m x 9m) entouré par une zone libre derrière la ligne de fond ;
 - comprend la zone avant et la zone arrière.
- La zone libre comprend les zones de :
 - remplacement (où se trouvent également le 2^{ème} arbitre, le poteau et le filet) ;
 - remplacement du libero (où le coach peut évoluer librement) ;
 - service ;
 - coach (du prolongement de la ligne d'attaque à la ligne de fond).
- La zone libre autour du terrain est la zone sans aucun obstacle :
 - un panneau de basket est un obstacle ; la zone libre s'arrête donc dans son prolongement vertical ;
 - un rail de fixation d'un filet de protection ou de séparation est un obstacle ; la zone libre s'arrête donc dans son prolongement vertical ;
 - une poutre sur les côtés est un obstacle ; la zone libre s'arrête donc à la limite de la poutre.
- L'espace de contrôle se trouve à l'extérieur de l'aire de jeu et comprend :
 - la table de marqueur ;
 - le banc des joueurs ;
 - les zones d'échauffement et de pénalité ;
- La zone de service :
 - est délimitée sur le côté par deux lignes de 15cm
 - apposées à 20cm de et perpendiculaire à la ligne de fond et dans le prolongement de chaque ligne de côté ;
 - comprises dans la largeur de la zone ;
 - à l'arrière, la zone de service s'arrête jusqu'à la fin de la zone libre ;
 - est la même, et de même surface, de chaque côté (il est interdit de minimiser la zone de service artificiellement).

3.3.2. CODE 2 : HAUTEUR AU-DESSUS DU TERRAIN ET DE LA ZONE LIBRE

- Aucun obstacle ne peut se trouver au-dessus du terrain de jeu et de la zone libre.

3.3.3. CODE 3 : ÉCLAIRAGE AU-DESSUS DU TERRAIN ET DE LA ZONE LIBRE

- L'éclairage :
 - doit être mesuré, avec un compteur Lux étalonné, aux 4 coins de la zone libre et au milieu de l'aire de jeu à 1m au-dessus du sol, la moyenne de ces 5 mesures donnant la bonne mesure ;
 - doit être diffus et non éblouissant au-dessus de l'aire de jeu et de la zone libre.

3.3.4. CODE 4 : REVÊTEMENT DE SOL

- L'aire de jeu ne peut présenter aucun danger de blessure, ni être rugueuse ou glissante.
- L'accès à l'aire de jeu est interdit avec des chaussures laissant des traces.
- Toute publicité collée sur et autour du terrain ne doit pas compromettre la sécurité des joueurs.

3.3.5. CODE 5 : COULEUR DU TERRAIN ET DES LIGNES

- Le choix de la couleur des lignes dépend des administrations gérant les salles. Celles-ci ne sont pas nécessairement au courant des contraintes liées aux différents sports et aux différentes divisions. Ainsi, il est conseillé à tout club de contacter les responsables compétents afin de les persuader d'utiliser des couleurs de sol contrastées avec les couleurs de lignes. Celles-ci augmentent la visibilité pour les arbitres, les joueurs, le public et lors de retransmission télévisée.
- Les lignes de délimitation du terrain et lignes d'attaque doivent être :
 - de même couleur (la ligne centrale peut être de couleur différente si elle sert également de limite pour un autre sport) ;
 - des traits pleins d'une largeur de 5cm ;
 - de couleur différente au terrain de jeu, à la zone libre et des lignes des autres terrains.

3.3.6. CODE 6 : POTEAUX ET FILET

- Les poteaux qui tendent le filet doivent :
 - être réglables, arrondis, lisses et fixés au sol ;
 - avoir une hauteur de 2,55m ;

- être entourés de protections en caoutchouc ou équivalent, sur l'avant, depuis le sol jusqu'à minimum 10cm en-dessous du bord supérieur du filet.
- Il est interdit de fixer les poteaux à l'aide de câbles.
- Le filet (1m de large et 9,5m de long), est constitué de maillons noirs et carrés :
 - les câbles doivent être protégés de façon à éviter des blessures ;
 - la hauteur est mesurée au milieu du terrain à l'aide d'une toise étalonnée en cm :
 - la hauteur mesurée, chaque fois que l'arbitre le juge utile, au niveau de la bande de côté ne peut avoir plus de 2cm de plus qu'au milieu du filet ;
 - après chaque réparation pouvant influencer la hauteur du filet, cette hauteur doit être vérifiée.
 - toute publicité n'est autorisée que sur la bande blanche horizontale (au-dessus et/ou en-dessous) du filet sans porter atteinte aux caractéristiques du filet ;
 - le côté du filet ne peut comporter de bâtons ou matériaux pouvant mettre en danger les joueurs ;
 - le filet doit être tendu avec des tendeurs fixés aux poteaux, les chaînes étant interdites.
- Toute partie saillante d'un dispositif pouvant présenter un danger pour les joueurs (roulettes de la chaise arbitrage, mécanisme de tension des filets, ...) doit être recouverte par un mousse.
- Les 2 bandes blanches (5cm l et 1m L) de côté fixées au filet verticalement au niveau des lignes de côté :
 - sont considérées comme faisant partie du filet ;
 - peuvent être tissées dans le filet ;
 - doivent être réglables.
- Les antennes sont :
 - fixées à l'extérieur de chaque bande de côté et placées de chaque côté du filet ;
 - considérées comme faisant partie du filet et limitent le passage sur le côté.

3.3.7. CODE 7 : PODIUM D'ARBITRE

- Le 1^{er} arbitre remplit sa fonction debout sur un podium placé à une des extrémités du filet. Son champ de vision se situe à environ 50cm au-dessus du filet.
- Le podium d'arbitre doit être protégé et avoir au minimum une planche de 60cm sur 60cm afin de permettre d'officier debout.

3.3.8. CODE 8 : VESTIAIRE DES JOUEURS

- Toute équipe doit pouvoir disposer, au moins 1h avant et 1h après la rencontre, d'un vestiaire :
 - propre et pourvu de crochets/porte manteaux et de bancs ou de chaises en suffisance ;
 - comprenant des douches propres et offrant de l'eau froide et chaude.

3.3.9. CODE 9 : VESTIAIRE DES ARBITRES

- Tout arbitre et tout juge de ligne doit pouvoir disposer, au moins 1h avant et 30 minutes après toute rencontre, d'un vestiaire séparé et fermant à clef.
- Le vestiaire doit être :
 - propre et pourvu de suffisamment de crochets/porte-manteaux, de chaises et de table ;
 - comporter une douche ou au minimum un lavabo.

3.3.10. CODE 10 : INFIRMERIE ET BOITE DE PREMIERS SOINS

- La boîte de premiers soins doit comprendre les produits et matériels suivants (indications de l'AES (Association des Etablissements Sportifs)) :
 - 1 paire de ciseaux fins inoxydables et une autre de brancardier (découpage vêtements, ceinture)
 - 1 crochet à tique et 1 pince à écharde inoxydable
 - 5 épingles de sûreté inoxydables et 10 agrafes élastiques
 - 2 boîtes de gants à usage unique (si possible sans latex)
 - Compresses stériles et non stériles de petites et grandes tailles
 - Bandages en gaze élastique ; triangulaires en coton (stériles et non stériles)
 - Rouleau de sparadrap hypoallergénique (avec et sans compresse)
 - Désinfectant pour blessures ouvertes, pour le matériel et pour les mains (alcool désinfectant à 70%)
 - Sac de glace surgelée ou glace instantanée (cold/hot pack)
 - Couverture de survie en aluminium
 - Feuille avec filtre pour la protection lors du bouche-à-bouche
 - Crèmes pour brûlures, antiallergique, anti-traumatique, anti-inflammatoire
 - 2 boîtes de pansements compressifs stériles de différentes tailles
 - Sachets plastiques
 - Bandages élastiques types velpeau
 - Sérum physiologique en flapule de 5ml
 - Tampons de gaze
 - Savon neutre de préférence liquide

- Nécessité d'un défibrillateur conformément à la législation de la Communauté française.

3.3.11. CODE 11 : CHAUFFAGE

- Toute salle doit être équipée d'un système de chauffage en état de marche.

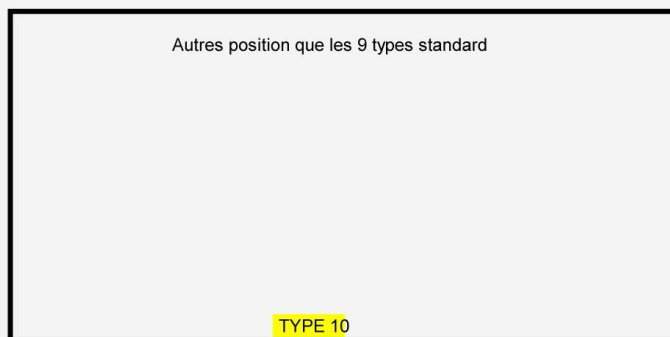
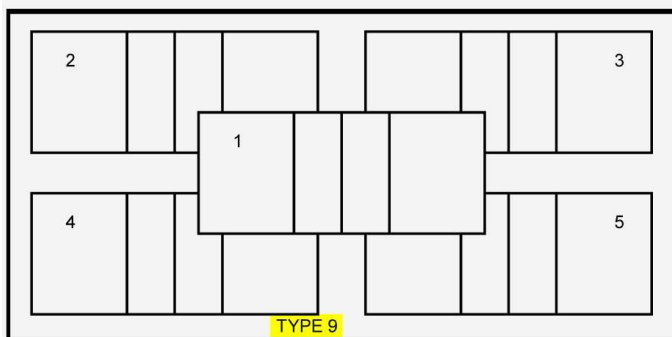
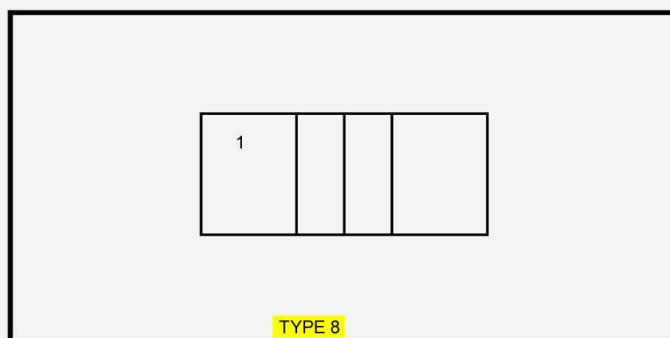
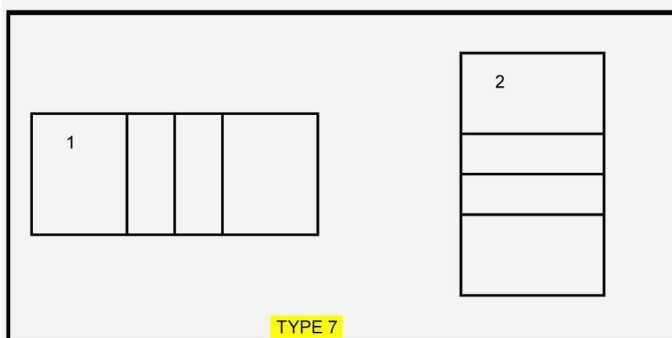
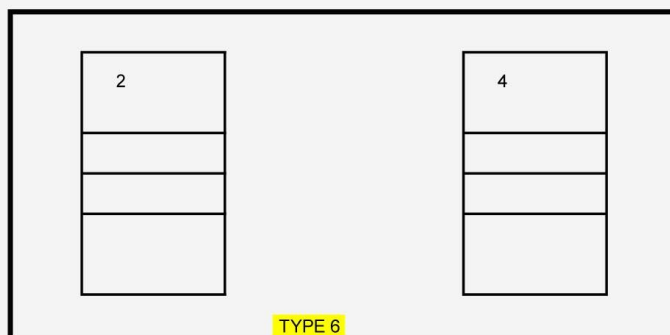
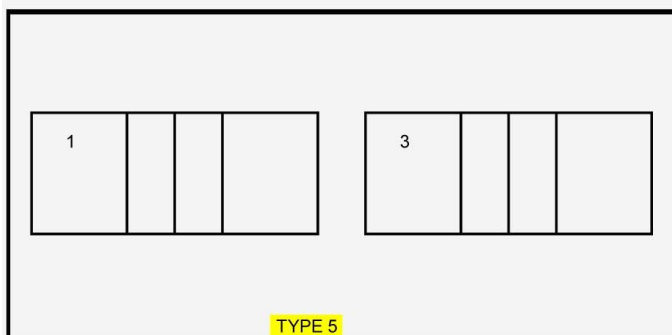
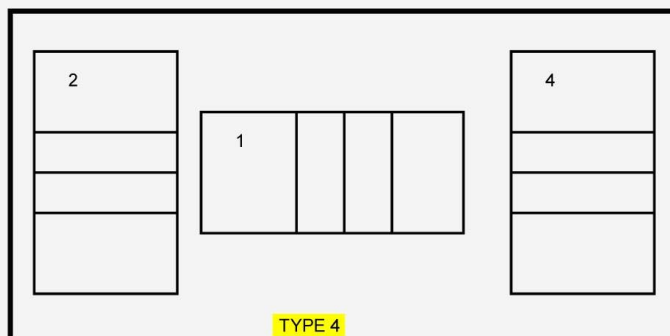
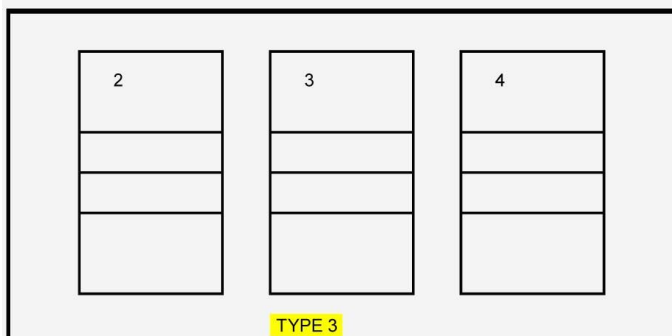
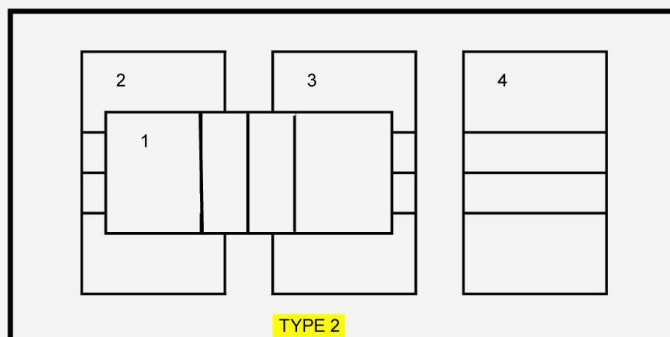
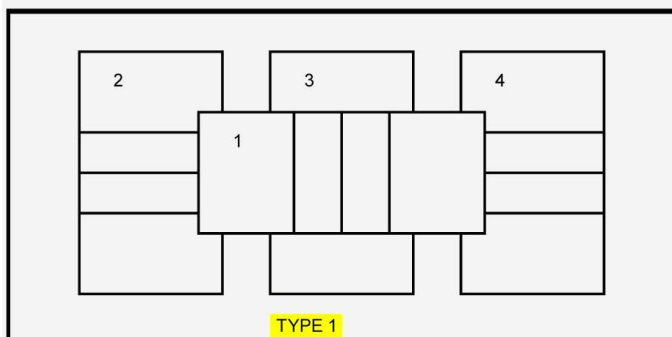
3.3.12. CODE 12 : ZONES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE PÉNALITÉ

- Les zones d'échauffement de 3mx3m :
 - se situent dans les coins de l'aire de jeu à côté du banc de touche et en dehors de la zone libre ;
 - doivent être délimitées avec des lignes ou par un tapis.
- L'aire de pénalité de 1mx1m :
 - se situe dans l'aire de jeu, en dehors de la zone libre, derrière les bancs de touche ou entre ces bancs et l'aire d'échauffement ou à côté des bancs de touche ;
 - doit être délimitée avec des lignes ou par un tapis.

3.4. TYPES DE SALLES ET DE TERRAINS

- 3.4.1. Le type de salle est déterminé à partir du type de salle le plus courant (1 à 9 ; voir ci-dessous).

3.4.2. Si aucun des schémas prévus ne correspond à la situation de la salle, un schéma spécifique doit être établi sur base du schéma type 10.



FORMULAIRE D'HOMOLOGATION 1 PAR SALLE ET PAR TERRAIN

Ce formulaire (UN PAR SALLE UTILISEE), signé par le président et le secrétaire du club, doit être renvoyé au secrétaire de l'association avant le début de la saison sportive 2019-2020, même si aucune modification n'a été apportée à la (aux) salles (s).

AUCUNE MODIFICATION	<input type="checkbox"/>
Remplir uniquement la 1 ^{ère} colonne ci-dessous	

NOUVELLE SALLE OU MODIFICATION(S) APPORTEE(S)	<input type="checkbox"/>
Remplir chaque colonne du tableau ci-dessous	

CLUB :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Salle :												
Adresse :												
Localité :												
Tél :												
Type de terrain (voir point 3.3) :												

CODE 1 : Zone libre autour du terrain	A : minimum 5m sans aucun obstacle et minimum 6,5m pour la zone de service B : minimum 3m sans aucun obstacle et minimum 5m pour la zone de service C : minimum 3m sans aucun obstacle et minimum 3m pour la zone de service D : minimum 2m sans aucun obstacle et minimum 2m pour la zone de service E : minimum 1,5m sans aucun obstacle et minimum 1,5m pour la zone de service F : minimum 1m sans aucun obstacle
CODE 2 : Hauteur au-dessus du terrain et de la zone libre	A : minimum 9m sans aucun obstacle B : minimum 7m sans aucun obstacle C : minimum 6,5m sans aucun obstacle D : minimum 6m sans aucun obstacle
CODE 3 : Éclairage au-dessus du terrain et de la zone libre	A : minimum 1.000 Lux B : minimum 750 Lux C : minimum 500 Lux D : minimum 400 Lux E : minimum 300 Lux
CODE 4 : Revêtement de sol	A : parquet flottant B : parquet ou sol synthétique
CODE 5 : Couleur du terrain et des lignes	A : terrain d'une couleur différente de la zone libre et libre de toute autre ligne B : terrain d'une couleur différente de la zone libre et comportant d'autres lignes C : terrain de même couleur que l'ensemble de la salle et comportant des lignes de différentes couleurs
CODE 6 : Poteaux et filets	A : poteaux télescopiques B : poteaux de 2,55m
CODE 7 : Podium d'arbitre	A : podium à hauteur réglable B : podium sans possibilité de régler la hauteur
CODE 8 : Vestiaires des joueurs	A : vestiaires séparés avec douches B : vestiaires séparés avec douches communes C : vestiaire commun avec douches communes
CODE 9 : Vestiaire des arbitres	A : vestiaires avec douche, table, porte-manteau, chaises B : vestiaires avec lavabo, table et chaises
CODE 10 : Infirmerie et boîte de premiers soins	A : services d'urgence présents et DEA (Défibrillateur externe automatique) dans la salle B : infirmerie dans un local séparé et DEA (Défibrillateur externe automatique) dans la salle C : boîte de secours dans la salle et DEA (Défibrillateur externe automatique) dans la salle
CODE 11 : Chauffage	A : température supérieure à 16° B : température supérieure à 10°
CODE 12 : Zones d'échauffement et de pénalité	A : Zone d'échauffement de 9m ² (3X3) dans un coin de salle et zone de pénalité 1X1m (2 chaises) derrière le banc des joueurs, toutes deux délimitées B : Zone d'échauffement 9m ² (3x3) et de pénalité (1 chaise) à côté du banc des joueurs toutes deux non délimitées

Date :/...../2019.

Signatures :

Le Président,

Le Secrétaire,

INSCRIPTION AUX COMPETITIONS PROVINCIALES JEUNES

CLUB : Matricule :
SALLE :
Adresse : N° :
CP : Localité : Tél. :
SALLE DE RESERVE :
Adresse : N° :
CP : Localité : Tél. :

Le club s'inscrit aux compétitions jeunes du BWBC dans les catégories :

CATEGORIES	JEUNES NES...	NBRE	JOUR	HEURE
FILLES				
U11 - PUPILLES (3/3)	Après le 01/01/2009	VEN - SAM - DIMH.....
U13 - MINIMES (4/4)	Après le 01/01/2007	VEN - SAM - DIMH.....
U15 - CADETTES (6/6)	Après le 01/01/2005	VEN - SAM - DIMH.....
U17 - SCOLAIRES (6/6)	Après le 01/01/2003	VEN - SAM - DIMH.....
U19 - JUNIORS (6/6)	Après le 01/01/2001	VEN - SAM - DIMH.....
GARCONS				
U11 - PUPILLES (3/3)	Après le 01/01/2009	VEN - SAM - DIMH.....
U13 - MINIMES (4/4)	Après le 01/01/2007	VEN - SAM - DIMH.....
U15 - CADETS (6/6)	Après le 01/01/2005	VEN - SAM - DIMH.....
U17 - SCOLAIRES (6/6)	Après le 01/01/2003	VEN - SAM - DIMH.....
U19 - JUNIORS (6/6)	Après le 01/01/2001	VEN - SAM - DIMH.....
DIVERS				
PUPILLES MIXTE 2/2	Après le 01/01/2009	VEN - SAM - DIMH.....

Date :/...../2019.

Signatures :

Le Président,

Le Secrétaire,

INSCRIPTION AUX TOURNOIS PROVINCIAUX JEUNES

CLUB : Matricule :
SALLE :
Adresse : N° :
CP : Localité : Tél. :
SALLE DE RESERVE :
Adresse : N° :
CP : Localité : Tél. :

Le club s'inscrit aux tournois provinciaux jeunes du BWBC dans les catégories :

CATEGORIES	JEUNES NES...	NBRE	JOUR	HEURE
FILLES				
U12 (2/2)	Après le 01/01/2008	VEN - SAM - DIMH.....
12-14 ans (4/4)	Entre le 01/01/2004 et le 31/12/2007	VEN - SAM - DIMH.....
GARCONS				
U12 (2/2)	Après le 01/01/2008	VEN - SAM - DIMH.....
12-14 ans (4/4)	Entre le 01/01/2004 et le 31/12/2007	VEN - SAM - DIMH.....

Date :/...../2019.

Signatures :

Le Président,

Le Secrétaire,

DEMANDE DE DOUBLE AFFILIATION POUR LA
COMPETITION JEUNES BWBC – SAISON 2019-2020

(Tout joueur/joueuse né après le 01/01/2005 peut solliciter une DA afin de
jouer dans une équipe de jeunes dans un autre club)

NOM : Prénom :
Adresse :
CP : Localité :
Tél. : E-Mail :
PARENT du JOUEUR/SE : né(e) le :/...../.....
affilié(e) au Club : Matricule : Licence :
sollicite une DA pour le Club Matricule :
..... afin d'évoluer dans l'équipe de jeunes de : PUPILLES – MINIMES – CADET(TE)S.

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du ROI de l'association.

DATE : .../.../2019. SIGNATURE DES PARENTS :

SIGNATURE POUR ACCORD DU CLUB D'ORIGINE (président et secrétaire) :

DEMANDE RECUE LE .../.../2019

EXAMINE EN CA LE .../.../2019

DEMANDE DE DEROGATION POUR LA COMPETITION
JEUNES BWBC – SAISON 2019-2020

NOM : Prénom :
Adresse :
CP : Localité :
Tél. : E-Mail :
PARENT du JOUEUR/SE : né(e) le :/...../.....
affilié(e) au Club : Matricule : Licence :
sollicite une dérogation afin d'évoluer dans l'équipe de jeunes de son Club dans la catégorie :
PUPILLES – MINIMES – CADET(TE)S

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du ROI de l'association.

Date : .../.../2019. Signature des parents :

DEMANDE RECUE LE .../.../2019

EXAMINE EN CA LE .../.../2019